

-----

-----

**JOURNEES D'ECHANGES AVEC LES FORCES VIVES  
DES REGIONS SUR LES REFORMES POLITIQUES,  
INSTITUTIONNELLES ET ADMINISTRATIVES DE LA  
TRANSITION**

**RAPPORT SYNTHESE**

*Septembre 2023*

# SOMMAIRE

<b>I-APPRECIATIONS DES REFORMES ENVISAGEES PAR LE GOUVERNEMENT</b> -----	6
<b>II- PRINCIPALES ATTENTES DES FORCES VIVES</b> -----	8
<b>II.1.1-INSTITUTION D'UN PLAFONNEMENT DES DEPENSES DES CAMPAGNES ELECTORALES ;</b> -----	8
<b>II.1.2-REGLEMENTATION DU FINANCEMENT PRIVE DES PARTIS POLITIQUES</b> -----	9
<b>II.1.3-REVISION DU CODE ELECTORAL</b> -----	9
<b>II.1.4-REFONTE DU FICHIER ELECTORAL</b> -----	11
<b>II.1.5-ADOPTION D'UNE NOUVELLE CONSTITUTION</b> -----	12
<b>II.1.6-RELECTURE DE LA LOI SUR LES LIBERTES D'ASSOCIATION</b> -----	13
<b>II.1.7-RENFORCEMENT DE LA SUPERVISION DES ACTIVITES POLITIQUES ET ASSOCIATIVES</b> -----	14
<b>II.1.8-SYSTEMATISATION DU RECRUTEMENT PAR APPEL A CANDIDATURES DES DIRECTEURS GENERAUX DES ENTREPRISES ET DES ETABLISSEMENTS PUBLICS</b> -----	14
<b>II.1.9-STABILISATION DU NOMBRE ET DE LA NOMENCLATURE DES MINISTERES DANS UNE LOI ORGANIQUE ET A TERME, DANS LA CONSTITUTION</b> -----	15
<b>II.1.10-DETERMINATION D'UNE ORIENTATION POLITIQUE ET STRATEGIQUE EN MATIERE DE COOPERATION ET AU BESOIN, REVISION DE CERTAINS ACCORDS INTERNATIONAUX</b> -----	15
<b>II.2- SUR LES REFORMES ADMINISTRATIVES ET INSTITUTIONNELLES POUR PROMOUVOIR LA BONNE GOUVERNANCE ADMINISTRATIVE ET LA MODERNISATION DE L'ÉTAT ET POUR RENFORCER LA DECENTRALISATION ET LA BONNE GOUVERNANCE LOCALE</b> -----	16
<b>II.2.1-FINALISATION DU REDECOUPEGE ADMINISTRATIF DU TERRITOIRE</b> -----	16
<b>II.2.2-ADOPTION DE LA LOI PORTANT STATUT DES CHEFS DE CIRCONSCRIPTION ADMINISTRATIVE</b> -----	17
<b>II.2.3-GESTION EFFICACE DES RESSOURCES HUMAINES DE L'ADMINISTRATION PUBLIQUE</b> -----	18
<b>II.2.4-DEPOLITISATION DE L'ADMINISTRATION PUBLIQUE ET PROMOTION DU MERITE</b> -----	19
<b>II.2.5-MODERNISATION ET PERFORMANCE DE L'ADMINISTRATION PUBLIQUE</b> -----	19
<b>II.2.6-SUPPRESSION DES INSTITUTIONS NON INDISPENSABLES</b> -----	20
<b>II.2.7-MISE EN PLACE ET DEPLOIEMENT DE PLATEFORMES TRANSVERSALES</b> -----	21
<b>II.2.8-RENFORCEMENT DE L'INDEPENDANCE DE LA JUSTICE</b> -----	21
<b>II.2.9-AMELIORATION DE LA GOUVERNANCE DES COLLECTIVITES TERRITORIALES</b> -----	23
<b>II.2.10-REFORME DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES</b> -----	24
<b>II.2.11-REFORME DU DISPOSITIF DE FINANCEMENT DE LA DECENTRALISATION.</b> -----	25
<b>III- NOUVELLES REFORMES PROPOSEES PAR LES FORCES VIVES</b> -----	27
<b>III.1- ACTION SOCIALE, HUMANITAIRE, GENRE ET COHESION SOCIALE</b> -----	28
<b>III.2- EDUCATION</b> -----	29
<b>III.3-FONCIER</b> -----	29
<b>III.4-AGRICULTURE ET ELEVAGE</b> -----	30
<b>III.5-ENVIRONNEMENT ET RESSOURCES NATURELLES</b> -----	30
<b>III.6-JUSTICE</b> -----	30
<b>III.7-EAU, HYDRAULIQUE ET ASSAINISSEMENT</b> -----	31
<b>III.8-ECONOMIE ET FINANCES</b> -----	31
<b>III.9-MINES ET CARRIERES</b> -----	31
<b>III.10- FONCTION PUBLIQUE</b> -----	32
<b>III.11- DEFENSE ET SECURITE NATIONALES</b> -----	32
<b>III.12- SANTE</b> -----	32
<b>III.13- POLITIQUE</b> -----	33
<b>IV-RECOMMANDATIONS</b> -----	33
<b>CONCLUSION</b> -----	<b>34</b>

## INTRODUCTION

L'Assemblée législative de transition (ALT) a tenu du 10 au 12 juillet 2023 des journées d'échanges avec les forces vives des régions sur les réformes envisagées par le Gouvernement de la Transition et qui sont contenues dans le Plan d'action pour la stabilisation et le développement (PA-SD) 2023-2025 adopté en Conseil des ministres le 25 janvier 2023. En rappel, le PA-SD 2023-2025 a été présenté à l'ALT le mardi 11 avril 2023 au cours d'une séance de consultation des députés de la Transition.

Ces journées d'échanges organisées dans les 13 chefs-lieux de région du Burkina Faso font suite à celles organisées entre le 5 et le 15 juin 2023 par l'Assemblée législative de transition avec les forces vives des 45 provinces, en collaboration avec les gouverneurs de région. Elles avaient pour objectif global de créer un cadre d'échanges entre les députés et les représentants des forces vives de chaque région autour desdites réformes. Les objectifs spécifiques consistaient à recueillir:

- les appréciations des forces vives des régions sur les réformes envisagées par le gouvernement de la transition ;
- les suggestions de nouvelles réformes ;
- les recommandations.

L'ensemble des 71 députés, répartis-en 13 équipes opérationnelles ont effectué cette mission dans les 13 régions (annexe 2).

Ont pris part à ces journées d'échanges :

- les représentants des forces vives des provinces de chaque région désignés à l'issue des concertations provinciales ;

- les membres des Cadres de concertation régionaux (notabilités religieuses, coutumières et traditionnelles, responsables d'Organisations régionales de la société civile (OSC)<sup>1</sup>, représentants des partis politiques, représentants des forces de défense et de sécurité, représentants du secteur privé, représentants des associations de développement, des Organisations non gouvernementales (ONG) et projets et programmes de développement et toute autre personne et groupe social dont la présence a été jugée nécessaire ;
- les représentants des universités et des centres de recherche implantés dans les régions.

Environ 1 300 personnes, soit un effectif moyen de cent (100) représentants par région, ont participé aux travaux, avec une moyenne de 12 heures de séances d'échanges avec les forces vives de chaque région en deux (2) jours.

L'animation de ces échanges a été assurée par les députés et la modération des débats par les gouverneurs, leurs intérimaires ou autres personnes ressources désignées.

Chacune des 21 réformes envisagées par le Gouvernement dans le cadre de la Transition a fait l'objet d'appréciations de la part des forces vives dans les 13 régions. Celles-ci ont donné leurs avis (favorables ou défavorables)<sup>2</sup>, justifié leurs réponses et exprimé pour chacune de ces réformes des attentes.

---

<sup>1</sup> OSC comprend les syndicats, les associations, les représentants des femmes, les représentants de la jeunesse, les représentants du monde rural, les représentants des personnes vivant avec un handicap

<sup>2</sup> Dans le cadre de l'analyse des appréciations des réformes, l'avis des forces vives d'une région donnée est considéré comme favorable pour une réforme précise si la majorité des forces vives de cette région s'est exprimée en faveur de ladite réforme. Pour l'ensemble des treize régions, cet avis est matérialisé à travers un taux d'adhésion qui correspond au rapport entre le nombre de régions où l'avis est effectivement favorable en majorité et le nombre total de régions (13). Ce rapport est un indicateur de mesure approximative du degré de légitimité (d'adhésion ou de popularité) d'une réforme au terme du sondage d'opinion.

Le présent rapport de synthèse est structuré comme suit :

I- Appréciations par les forces vives des réformes envisagées par le gouvernement ;

II- Principales attentes exprimées ;

III- Nouvelles réformes proposées ;

IV- Recommandations.

## I-APPRECIATIONS DES REFORMES ENVISAGEES PAR LE GOUVERNEMENT

Le tableau ci-après présente le degré de légitimité de chaque réforme pour l'ensemble des 13 régions du Burkina Faso. Il est compris entre 61% et 100%.

	<b>Intitulé des réformes envisagées par le Gouvernement</b>	<b>Taux de légitimité</b>
<b>Les reformes politiques pour promouvoir la démocratie et la bonne gouvernance politique</b>		
1	Institution d'un plafonnement des dépenses des campagnes électorales	84,62%
2	Règlementation du financement privé des partis politiques	92,31%.
3	Révision du code électoral	100 %
4	Refonte du fichier électoral	100%
5	Adoption d'une nouvelle constitution	84,6%
6	Relecture de la loi sur les libertés d'association	84,6%
7	Renforcement de la supervision des activités politiques et associatives	83,3%
8	Systématisation du recrutement par appel à candidatures des Directeurs généraux des entreprises et des établissements publics	78%
9	Stabilisation du nombre et de la nomenclature des ministères dans une loi organique et à terme, dans la Constitution	84,6 %.
10	Détermination d'une orientation politique et stratégique en matière de coopération et au besoin, révision de certains accords internationaux	61,54 %.
<b>Les reformes administratives et institutionnelles pour promouvoir la bonne gouvernance administrative, moderniser l'Etat et renforcer la décentralisation et la bonne gouvernance locale</b>		
1	Finalisation du redécoupage administratif du territoire	69,23 %

2	Adoption de la loi portant statut des chefs de circonscription administrative	84,62 %.
3	Gestion efficace des ressources humaines de l'administration publique	69%
4	Dépolitisation de l'administration publique et promotion du mérite	92,31%
5	Modernisation et performance de l'administration publique	83,33%
6	Suppression des institutions non indispensables	83,33%
7	Mise en place et déploiement de plateformes transversales	76,92%
8	Renforcement de l'indépendance de la justice	69,23 %
9	Amélioration de la gouvernance des collectivités territoriales	91,66%.
10	Réforme du code des collectivités territoriales	92,31%
11	Réforme du dispositif de financement de la décentralisation	92,31%

Source : Extrait du Rapport général des journées d'échanges des députés avec les forces vives des 13 régions, Assemblée législative de transition (juillet 2023)

## **II- PRINCIAPLES ATTENTES DES FORCES VIVES**

Les forces vives ont exprimé des attentes relatives aux reformes politiques et aux reformes administratives et institutionnelles.

### **II.1- SUR LES REFORMES POLITIQUES**

Les attentes exprimées par les forces vives ont concerné les dix (10) réformes

#### **II.1.1-Institution d'un plafonnement des dépenses des campagnes électorales ;**

Les forces vives ont exprimé 17 attentes relatives à ce projet de réforme.

Parmi celles-ci, il est proposé :

- d'établir une grille de dépenses éligibles;
- de prévoir un régime de sanctions et des moyens de contrôle ;
- de contraindre les partis politiques à déposer les budgets des campagnes pour les élections suivant un canevas type produit par l'Etat pour faciliter le contrôle des dépenses y relatives. Ce canevas indiquera la liste des **mécènes** des partis politiques dans le cadre du financement privé ;
- de prévoir un audit des dépenses de campagnes électorales du parti victorieux avant de confirmer définitivement sa victoire ;
- de tenir compte du type d'élection (présidentielle, législatives, municipales) dans le plafonnement des dépenses des campagnes électorales ;
- d'élaborer et mettre en œuvre une stratégie dotée d'un mécanisme et d'outils de suivi et de contrôle du plafonnement des dépenses de campagnes électorales.

## **II.1.2-Règlementation du financement privé des partis politiques**

Les forces vives ont exprimé 14 préoccupations parmi lesquelles, on retient les actions suivantes :

- définir un seuil limite des financements privés internes des partis et formations politiques ;
- fiscaliser le financement privé ;
- obliger chaque parti à communiquer le budget de sa campagne avec les sources de financement y compris les dons privés;
- instaurer une obligation pour les partis politiques de dresser et transmettre à l'autorité publique la liste de leurs mécènes ainsi que les montants reçus ou donnés ;
- prévoir des peines privatives de liberté, d'amendes et d'inéligibilité en cas de financement illégal ou de dépassement du plafonnement ;
- instituer un mécanisme et un organe de contrôle des sources de financement privé des campagnes électorales.

## **II.1.3-Révision du code électoral**

Il a été enregistré 41 attentes dont les principales se résument aux idées suivantes :

- engager une large concertation avec tous les acteurs concernés pour un code électoral consensuel ;
- consacrer l'élection des maires, des présidents de conseils régionaux et leurs adjoints au suffrage universel direct ;
- autoriser les candidatures indépendantes au niveau des élections législatives et municipales ;

- faire de la résidence permanente du maire une obligation et un critère de déchéance en cas de non respect ;
- instituer la CNIB comme unique document de vote ;
- réduire le nombre de conseillers (25 conseillers municipaux par commune et 50 conseillers régionaux par région) ou limiter le nombre à un conseiller municipal par village ;
- ériger la commune en circonscription électorale pour l'élection des conseillers municipaux, la région pour l'élection des conseillers régionaux, et maintenir la province comme circonscription électorale pour l'élection des députés ;
- instituer un niveau minimum d'instruction (savoir lire et écrire ou niveau Brevet d'Etudes du Premier Cycle (BEPC) pour être élu conseiller municipal ou conseiller régional ainsi qu'aux candidats aux élections législatives ;
- abandonner la liste nationale pour l'élection des députés ;
- faire organiser les élections par le Ministère en charge de l'Administration du territoire en lieu et place de la Commission électorales nationale indépendante (CENI) ;
- prendre en compte le vote des Personnes déplacées internes (PDI) dans leurs lieux d'accueil;
- instituer un quitus fiscal des candidats au poste de conseiller municipal, conseiller régional, députés, président du Faso et à tous les élus et représentants désignés ou élus dans les autres institutions de la République mieux régler ou supprimer le nomadisme politique afin d'éviter les problèmes liés au fonctionnement des collectivités territoriales ;
- penser à un meilleur positionnement des femmes sur les listes électorales ;
- limiter le mandat des députés à 5 ans, renouvelable une seule fois ;

- prévoir le non cumul de mandats ;
- exiger la présence obligatoire de tous les partis politiques dans les 13 régions administratives et dans au moins 30 provinces sur les 45, comme une des conditions de participation aux élections ;
- informatiser le processus électoral ( inscriptions sur la liste électorale, vote électronique, publication des résultats, ...);
- exiger au préalable la démission de leurs fonctions les responsables administratifs qui désirent briguer les postes électifs .

#### **II.1.4-Refonte du fichier électoral**

Ce projet de réforme enregistre une dizaine d'attentes de la part des forces vives.

Les principales sont les suivantes :

- subventionner l'établissement de la CNIB à 500 F CFA pour la carte par bénéficiaire;
- étendre le nouveau recensement électoral à tous les burkinabè résidant dans les pays où le Burkina Faso dispose d'une chancellerie ;
- interdire les campagnes de subventions d'établissement des CNIB par les personnes physiques et morales en ce sens qu'elles peuvent être source de corruption électorale ;
- maintenir le système d'inscription volontaire sur les listes électorales pour les jeunes en âge de voter afin de permettre une actualisation périodique du fichier électoral à un coût réduit ;
- autoriser le vote de la diaspora avec la CNIB ou le passeport.

## **II.1.5-Adoption d'une nouvelle constitution**

Les forces vives ont exprimé une quarantaine d'attentes concernant ce projet de réforme. Celles qui retiennent l'attention sont relatives aux propositions suivantes :

- élaborer une constitution qui tient compte de nos réalités coutumières, traditionnelles et culturelles ;
- clarifier la question du secret défense ;
- constitutionaliser les transitions, c'est-à-dire institutionnaliser un arrêt du processus démocratique après 10 ans ou 15 ans pour faire le bilan, corriger les imperfections et relancer le processus démocratique ;
- adopter un nouveau mode de représentation au parlement. Elire certains des députés mais désigner ou nommer d'autres sur la base de compétences, afin que la représentation nationale et surtout le travail parlementaire soient de meilleure qualité;
- supprimer la CENI et confier l'organisation des élections au ministère en charge de l'administration du territoire ;
- créer une deuxième chambre du Parlement pour permettre de prendre en compte les organisations de la société civile. C'est la preuve d'un manque de cadre d'expression. La création de cette deuxième chambre offrira ce cadre d'expression ;
- réorganiser la répartition des postes au niveau des trois pouvoirs : le parti politique qui arrive en tête après les élections présidentielles dispose de la présidence du Faso ; le parti politique qui arrive en deuxième position occupe la présidence de l'Assemblée nationale ; le parti politique qui arrive en troisième position après les élections occupe le ministère de la justice ; etc.

Pour ce faire, il faudrait proposer l'adoption d'un code de conduite propre à chaque pouvoir ;

- constitutionnaliser la chefferie traditionnelle et coutumière en clarifiant son statut ;
- supprimer la Haute cour de justice et la Justice militaire afin de soumettre tous les Burkinabè aux juridictions de droit commun ;
- donner un contenu à la laïcité ;
- instituer un mécanisme de motion de défiance pour destituer le Président du Faso sans violence ;
- ne pas accorder une amnistie aux auteurs de coups d'Etat pour minimiser leur survenu compte tenu de leur caractère anticonstitutionnel ;
- interdire formellement la pratique et la vulgarisation de l'homosexualité au Burkina Faso.

#### **II.1.6-Relecture de la loi sur les libertés d'association**

Vingt et deux (22) attentes ont été enregistrées. Les plus importantes citées visent à :

- systématiser le suivi des activités et du financement des associations par le ministère en charge de l'administration du territoire et les Chefs des circonscriptions administratives (CCA) ;
- exiger un rapport périodique de fonctionnement à chaque association ; la non production dudit rapport est passible de sanctions (suspension des activités, retrait de la déclaration d'existence,...) ;
- dépolitiser les associations ;

- clarifier la définition des organisations de la société civile pour mettre fin au flou entre les partis ou formations politiques et les associations ;
- interdire la création d'associations de défense des droits des lesbiennes, Gay, Bisexuelles et Transgenres (LGBT+) .

### **II.1.7-Renforcement de la supervision des activités politiques et associatives**

Pour ce projet de réforme, 12 attentes ont été enregistrées. Les plus importantes formulées se présentent ainsi qu'il suit :

- renforcer le suivi des activités des associations afin d'éviter qu'elles ne virent en des soutiens aux partis politiques et qu'elles ne soient des canaux de financement du terrorisme ou de blanchiment de capitaux ;
- contrôler les sources de financements des associations et partis ou formations politiques ;
- mettre en place un mécanisme permettant aux associations de rendre compte de leurs activités.

### **II.1.8-Systematisation du recrutement par appel à candidatures des Directeurs généraux des entreprises et des établissements publics**

Concernant cette réforme, il a été recensé une dizaine d'attentes parmi lesquelles :

- l'adoption d'un décret d'application portant conditions de nomination aux fonctions techniques ;
- l'élaboration d'une feuille de route pour chaque directeur général et qui fera l'objet de contrat d'objectifs et d'évaluation ;

- l'élargissement de la mesure de recrutement par appel à candidature aux directeurs régionaux et provinciaux ainsi qu'aux directeurs de la gestion financière (DGF) ;
- la limitation de la durée de la fonction des directeurs généraux (3 ou 4 ans) ;
- l'attribution de la gestion des recrutements par appels à candidature à l'Autorité Supérieure de Contrôle de l'Etat et de Lutte contre la Corruption (ASCE-LC).

### **II.1.9-Stabilisation du nombre et de la nomenclature des ministères dans une loi organique et à terme, dans la Constitution**

Il a été énuméré 10 attentes. L'essentiel des souhaits exprimés est le suivant :

- limiter le nombre et codifier la nomenclature des ministères dans une loi organique en la révisant tous les dix (10) ans afin de tenir compte de l'évolution du contexte socio-économique ;
- stabiliser le nombre de ministère dans la Constitution dans la perspective de la réduction du train de vie de l'Etat ;
- constitutionnaliser à 14 le nombre de départements ministériels à l'image des quatorze (14) secteurs de planification stratégiques ; ou à 20 le nombre de départements ministériels (s'inspirer du Répertoire interministériel des emplois (RIME)) ou à 25 au maximum le nombre de départements ministériels.

### **II.1.10-Détermination d'une orientation politique et stratégique en matière de coopération et au besoin, révision de certains accords internationaux**

La réforme a enregistré 17 attentes. Parmi celles-ci on peut citer les propositions ci-après :

- faciliter l'acquisition de matériels de défense ;
- réviser certains accords internationaux, bilatéraux et multilatéraux qui ne sont pas à l'avantage du pays ;
- réorienter et renforcer la coopération avec les pays de la sous-région et du monde en fonction des intérêts du pays ;
- faire valider au préalable les accords de financement par des techniciens ou créer un comité chargé d'étudier les projets d'accords au préalable ;
- réviser les accords sur l'impôt des entreprises étrangères en activité sur le territoire national ;
- relire certaines conventions avec des entreprises étrangères qui ne sont plus profitables au Burkina Faso ;
- opérer une réforme sur les aspects monétaires et sociaux ;
- renforcer la coopération avec les pays limitrophes sur le plan économique en matière de sécurité et de défense.

## **II.2- Sur les reformes administratives et institutionnelles pour promouvoir la bonne gouvernance administrative et la modernisation de l'Etat et pour renforcer la décentralisation et la bonne gouvernance locale**

Les attentes exprimées par les forces vives ont porté sur les dix (11) réformes.

### **II.2.1-Finalisation du redécoupage administratif du territoire**

Ce projet de réforme a enregistré 12 attentes. Celles qui retiennent le plus l'attention consistent à :

- prendre en compte la viabilité économique des localités érigées en collectivités territoriales ;

- opérer un redécoupage qui réduit les distances du village au chef-lieu de département à 25km ; du chef-lieu de département au chef-lieu de province à 50km ; du chef-lieu de la province à celui de la région à 100km d'une part et qui réduit d'autre part, le nombre de départements dans chaque province à sept (7) aux maximum et le nombre de provinces dans chaque région à trois (3) au maximum;
- maintenir uniquement le village, la province et la région comme circonscriptions administratives, supprimer le département et redéployer les ressources humaines et financières au profit des communes ;
- maintenir les échelons actuels de découpage administratif (région, province, département, village) ;
- Pour certains, il est préférable d'opérer un redécoupage administratif unilatéral (pas inclusif car il y a beaucoup de problèmes entre les entités à la base) en tenant juste compte des réalités culturelles et pour d'autres, il faut impliquer les experts et les populations dans le redécoupage projeté.

### **II.2.2-Adoption de la loi portant statut des chefs de circonscription administrative**

Les forces vives favorables ont exprimé 10 attentes dont les plus significatives sont formulées ainsi qu'il suit :

- revoir l'intitulé de la loi. Au lieu de « loi portant statut des chefs de circonscription administrative (CCA) » dire plutôt « loi portant statut du Corps préfectoral »;
- supprimer l'emploi d'adjoint administratif et reverser les agents de ce corps dans celui de secrétaire administratif ;

- accompagner le statut de CCA par un meilleur traitement salarial et autres accompagnements car ces derniers incarnent l'autorité de l'Etat ;
- octroyer plus de ressources pour le fonctionnement des circonscriptions administratives (logistiques, véhicules quatre (4) roues pour les préfets, mobiliers, personnels, crédits délégués) ;
- redéfinir l'autorité de tutelle rapprochée dans les collectivités territoriales pour prendre en compte le préfet de département ;
- réaliser des infrastructures adéquates en termes de logements et de bureaux au profit des CCA .

### **II.2.3-Gestion efficace des ressources humaines de l'administration publique**

La réforme relative à la Gestion efficace des ressources humaines de l'administration a fait l'objet de 20 attentes. Il est proposé entre autres :

- d'appliquer la Gestion prévisionnelle des emplois et des carrières (GPEC) ;
- d'assurer une formation continue des agents publics pour plus d'efficacité ;
- de doter les administrations publiques en moyens informatiques adéquats (de renforcer le débit de la connexion et l'accès au Réseau Informatique de l'Administration (RESINA) et autres Réseaux informatiques sur toute l'étendue du territoire) ;
- de réintroduire l'engagement décennal dans la fonction publique ;
- de déconcentrer les actes de gestion des ressources humaines dévolus à la fonction publique aux directions régionales du ministère ;
- de promouvoir l'expertise nationale à l'intérieur comme à l'extérieur ;
- de recruter le personnel des administrations déconcentrées de l'Etat au niveau local ;

- d'élaborer les bilans des compétences des agents publics ;
- de prévoir une prime de motivation pour les agents publics affectés dans les zones à fort défi sécuritaire ;
- d'améliorer le traitement des dossiers dans l'administration .

#### **II.2.4-Dépolitisation de l'administration publique et promotion du mérite**

Les forces vives ont exprimé 9 attentes concernant cette réforme. Dans ce registre, il est proposé par exemple :

- d'appliquer rigoureusement la loi n° 002-2023/ALT du 16 mars 2023 portant renforcement de la neutralité politique et de la méritocratie dans l'administration publique et ses textes d'applications.
- d'interdire la création et les réunions des cellules de partis politiques dans les ministères et institutions ;
- de privilégier les appels à candidature pour certains postes clés ;
- d'assurer une transparence dans les nominations et les décorations ;
- d'éviter le port des gadgets des partis politiques au sein des services publics.

#### **II.2.5-Modernisation et performance de l'administration publique**

Vingt-trois (23) attentes ont été retenues par les forces vives. Elles proposent entre autres :

- de digitaliser l'administration afin de diminuer la corruption, la fraude et les détournements ;
- d'opérationnaliser le logiciel de gestion des actes d'état civil dans toutes les communes ;
- d'interconnecter toutes les institutions et administrations ;

- de construire des hôtels administratifs provinciaux et départementaux ;
- de doter conséquemment les structures déconcentrées en ressources financières (pour l'acquisition des équipements informatiques, la maintenance et la veille informatique, etc.) ;
- de privilégier la tenue des rencontres et des séances de travail par visio-conférence;
- de certifier suivant les normes ISO l'administration publique ;
- d'améliorer les réseaux de communications ;
- d'utiliser davantage l'énergie solaire dans les besoins d'électricité de l'administration publique ;
- de mettre l'accent sur la gestion axée sur les résultats ;
- de déconcentrer la gestion des acquisitions et la réalisation des infrastructures administratives.

#### **II.2.6-Suppression des institutions non indispensables**

Les forces vives ont fait trois propositions à prendre en compte dans la mise en œuvre de cette réforme :

- supprimer les institutions suivantes : le Médiateur du Faso, le Conseil économique et social (CES), la justice militaire, la Commission électorale nationale indépendante (CENI) pour faire organiser les élections par le Ministère en charge de l'administration du territoire, le CES et le remplacer par un SENAT de sages, la Haute cour de justice (HCJ) et reverser ses attributions à la justice pour en faire une juridiction de droit commun ;
- mettre en place une commission pour statuer sur les institutions à supprimer ;

- modifier la Constitution pour rendre possible la suppression des institutions constitutionnelles non indispensables.

### **II.2.7-Mise en place et déploiement de plateformes transversales**

Douze (12) attentes ont été enregistrées concernant cette réforme. Parmi celles-ci, les forces vives proposent de :

- déconcentrer et prendre en compte les collectivités territoriales dans le déploiement des plates formes transversales ;
- rendre disponible les réseaux de téléphonie mobile et la connexion à haut débit ;
- moderniser davantage les régies de recettes ;
- promouvoir les compétences locales dans la mise en œuvre de la réforme ;
- former les agents/usagers aux nouvelles technologies de l'information et de la communication.

### **II.2.8-Renforcement de l'indépendance de la justice**

Les attentes exprimées concernent 24 suggestions. Parmi celles-ci, il est proposé de :

- mettre en place un mécanisme de contrôle externe de l'institution judiciaire ;
- renforcer le Fonds d'assistance judiciaire pour en faire un point d'attraction populaire pour les justiciables ayant des problèmes en justice et qui ont des difficultés financières ;
- appliquer la discipline aux personnels de justice ;
- renforcer l'indépendance de la Justice par rapport à la justice militaire ;

- donner les moyens financiers et matériels conséquents à la justice pour son bon fonctionnement (juridictions départementales, provinciales, régionales et nationales);
- relire le statut de la magistrature (loi n°050-2015/CNT du 25 août 2015) (renforcer le rôle du Conseil supérieur de la magistrature (CSM) afin de soustraire le juge des influences politiques, revoir le mode désignation des membres du Conseil supérieur de la magistrature (élection), mettre fin à la mise à disposition des magistrats dans d'autres administrations, etc.) ;
- créer un autre échelon de la justice consacré à la justice traditionnelle pour faciliter le fonctionnement des juridictions de proximité ;
- supprimer les juridictions d'exception (Haute cour de justice, Tribunal militaire) et faire en sorte que tous les citoyens soient jugés par les tribunaux de droit commun ;
- créer des Tribunaux de grandes instances (TGI) et des Cours d'Appel dans chaque chef-lieu de province et de région ;
- créer des tribunaux de travail et de commerce dans les chefs-lieux des autres régions, en dehors de Ouagadougou et de Bobo-Dioulasso ;
- améliorer les conditions de travail des magistrats ;
- créer des tribunaux spécialisés dans la gestion des contentieux liés au foncier;
- mettre en œuvre le pacte national sur le renouveau de la justice ;
- garantir l'exécution des décisions de justice ;
- revoir le mode désignation des membres du Conseil constitutionnel pour limiter l'influence du politique.

## **II.2.9-Amélioration de la gouvernance des collectivités territoriales**

Parmi les 35 attentes exprimées par les forces vives concernant ce projet de réforme, on peut retenir celles-ci :

- rendre effectif le transfert des compétences et des ressources aux collectivités pour une bonne prise en charge des domaines transférés ;
- promouvoir et renforcer les capacités des comités de veille et de développement dans les collectivités territoriales ;
- doter les collectivités en outils de planification et de gestion stratégique (Plan Communal de Développement ( PCD), Schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme (SDAU), Plan d'Occupation des Sol (POS) ...etc.) ;
- faire nommer les SG des collectivités territoriales par le ministère de tutelle technique au lieu des présidents des conseils de collectivités territoriales ;
- élire les présidents de conseil de collectivité au suffrage universel direct ;
- instituer une obligation de résidence aux maires ;
- instituer une rémunération pour les maires ;
- exiger un certain niveau (diplôme) pour être un élu local ;
- créer une agence nationale des collectivités territoriales pour gérer le personnel de la fonction publique territoriale ;
- élargir l'assiette fiscale au niveau communal ;
- alléger les procédures de contrôle à priori et privilégier le contrôle a posteriori des dépenses des collectivités territoriales pour accélérer l'exécution de leurs budgets;
- alléger les procédures de décaissement des ressources par les collectivités territoriales ;

- dépolitiser l'administration des collectivités territoriales et la délivrance des services communaux au profit des populations (actes administratifs, distributions de dons et vivres, équipements des producteurs et éleveurs, etc.);
- promouvoir une meilleure collaboration ou coopération entre communes frontalières voisines.

### **II.2.10-Réforme du code général des collectivités territoriales**

Vingt et neuf attentes ont été exprimées concernant la réforme du code des collectivités territoriales. Parmi les propositions enregistrées, il est suggéré ce qui suit :

- obliger le maire à résider dans la commune ;
- instituer un statut pour l' élu local ;
- exiger un niveau d'étude minimum pour la fonction de maire ou président de conseil régional (BEPC , BAC ou autres) ;
- élire le maire au suffrage universel direct ;
- mettre en place un dispositif pour renforcer la stabilité du conseil de collectivité afin de permettre au maire élu au suffrage direct de travailler ;
- doter les arrondissements des communes à statut particulier et les autres communes urbaines d'une autonomie financière et de gestion afin de booster leur développement ;
- accorder un statut particulier aux grandes communes ( 10 villes moyennes) en plus de celles de Ouagadougou et de Bobo Dioulasso ;
- instituer une rémunération pour les maires ;
- envisager une fonction publique territoriale favorable à la mobilité inter collectivités des agents ;

- donner une compétence aux maires pour présider les tribunaux départementaux dans leur ressort territorial dans la perspective de la suppression des départements. ;

### **II.2.11-Réforme du dispositif de financement de la décentralisation.**

Concernant ce projet de réforme, il a été comptabilisé 25 attentes exprimées par les forces vives. Parmi celles-ci, il convient de citer les propositions d'action suivantes :

- accroître le montant des transferts de ressources budgétaires de l'Etat au profit des collectivités territoriales pour une bonne mise en œuvre de la décentralisation ;
- créer des unités économiques en vue du renflouement du budget des collectivités territoriales pour le financement des plans de développement ;
- prioriser les projets d'investissements structurants;
- encourager le Partenariat Public Privé (PPP) dans le financement des projets au niveau local ;
- alléger les procédures de décaissement des fonds transférés aux CT pour leur permettre de réaliser à temps des investissements productifs ;
- élaborer une loi de programmation financière au profit des collectivités territoriales;
- revoir la clé de répartition du fonds minier de développement local en tenant compte des réalités des communes à faibles potentialités ;
- réviser la clé de répartition des royalties pour plus d'équité et de justice sociale ;
- développer la fiscalité locale à travers une digitalisation des procédures de paiement des impôts locaux ;

- créer des institutions de microfinances dans l'ensemble des communes au profit des populations rurales;
- encourager le financement endogène.

### **III- NOUVELLES REFORMES PROPOSEES PAR LES FORCES VIVES**

Au-delà des réformes envisagées par le gouvernement, les forces vives ont fait plus d'une centaine de propositions d'actions.

A l'issue de leur examen à la lumière de la notion de réforme<sup>3</sup>, les députés ont retenu vingt-cinq (25) nouvelles réformes regroupées en treize (13) domaines que sont :

1. Action sociale, humanitaire, genre et cohésion sociale,
2. Education,
3. Foncier,
4. Agriculture et de l'élevage,
5. Environnement et ressources naturelles,
6. Justice,
7. Eau, hydraulique et assainissement,
8. Economie et finances,
9. Mines et carrières,
10. Fonction publique,
11. Défense et Sécurité nationale,
12. Santé,
13. Politique.

Les autres préoccupations ou suggestions ne pouvant être considérées comme des réformes ont été organisées par département ministériel et figurent dans l'annexe 1 du rapport général.

---

<sup>3</sup> En politique publique, une réforme désigne les actions de type législatif ou réglementaire qui doivent entraîner une transformation substantielle de l'organisation, du périmètre d'action, ou des méthodes de fonctionnement de l'État, des libertés publiques, du citoyen, etc.

Une réforme est un changement important réalisé en vue d'une amélioration.

Une réforme diffère donc des actions du type acquisition d'un équipement, réalisation d'infrastructure, fourniture de services, organisation d'évènement, etc.

Si c'est l'Etat (Gouvernement, Parlement, Collectivité territoriale) qui porte en générale les réformes, elles peuvent également être provoquées par des initiatives citoyennes.

### **III.1- ACTION SOCIALE, HUMANITAIRE, GENRE ET COHESION SOCIALE**

Dans ce domaine, les forces vives suggèrent :

- 1. la relecture du Code des personnes et de la famille (CPF)** pour corriger ses incompatibilités à la société burkinabè notamment l'interdiction de la dot, la non reconnaissance légale des mariages coutumiers et religieux, pour sécuriser davantage les foyers et réduire les violences basées sur le genre.
- 2. l'interdiction et la pénalisation de l'homosexualité par la loi pour lutter contre** les déviances sexuelles pour dissuader et prévenir la propagation de ces phénomènes contraires aux mœurs et convictions religieuses et traditionnelles de la société burkinabé.
- 3. l'élaboration et la mise en œuvre d'une politique de prise en charge et d'insertion socio-économique des Personnes déplacées internes (PDI)**
- 4. la révision de la loi portant quota genre** pour une meilleure représentativité des femmes dans les instances de décisions notamment dans les postes électifs et les postes administratifs d'une part et pour faciliter leur accès aux ressources en vue de leur autonomisation.
- 5. la relecture de la loi n° 012-2010/AN du 1er Avril 2010 portant protection et promotion des droits des personnes handicapées** pour améliorer les conditions des personnes vivant avec un Handicap notamment à travers des mesures de gratuité des soins de santé, un mécanisme de traitement social spécifique;

6. **L'adoption d'une loi portant liberté religieuse** pour mieux encadrer les activités religieuses au Burkina Faso ce qui permettra d'éviter les dérives qui pourraient mettre à mal les efforts de paix et de cohésion sociale, de lutter efficacement contre le fanatisme religieux et de promouvoir le dialogue inter religieux.
7. **L'élaboration et l'adoption d'une loi relative à la laïcité** pour préserver le service public et l'administration des influences et pratiques religieuses.
8. **L'adoption d'une loi sur la chefferie coutumière et traditionnelle** pour prévenir et résoudre les crises sociales et préserver l'honneur du chef coutumier et traditionnelle en temps que dépositaires de la tradition et des us et coutumes.

### **III.2- EDUCATION**

Les forces vives suggèrent **l'élaboration d'une charte de l'éducation** pour adapter le système éducatif aux réalités du Burkina Faso, promouvoir les valeurs humaines et sociétales dans les écoles, lutter contre le chômage des jeunes, renforcer l'éducation à la citoyenneté, promouvoir le civisme, ...

### **III.3-FONCIER**

Les forces vives proposent **la refonte du dispositif agraire et foncier** sous le format d'un code agraire et du foncier, pour régler les nombreux problèmes fonciers en milieu urbain et rural notamment le passif foncier sur les terrains urbains (les parcelles) et renforcer la sécurisation des sites administratifs dans les communes rurales.

## **II.4-AGRICULTURE ET ELEVAGE**

Les forces vives suggèrent de

- 1- la réforme du secteur de l'agriculture** dans le but de renforcer la sécurité des agriculteurs, l'approvisionnement en semences et intrants agricoles, et les aménagements des basfonds pour l'atteinte de l'autosuffisance alimentaire ;
  
- 2- la réforme du secteur de l'élevage pour** renforcer la sécurité des éleveurs et améliorer la gestion du pastoralisme .

## **III.5-ENVIRONNEMENT ET RESSOURCES NATURELLES**

Les forces vives proposent la **prise en compte la carbonisation dans la politique de l'environnement**. L'objectif est de contrôler l'activité de carbonisation dans le domaine de l'environnement et de prendre en compte une vision intégrée de la gestion de l'environnement et des ressources naturelles.

## **III.6-JUSTICE**

Les forces vives suggèrent :

- 1- l'institution d'une justice transitionnelle** pour promouvoir le vivre ensemble et la réconciliation nationale.
  
- 2- la révision du régime pénitentiaire** pour l'amélioration des conditions de détention dans les maisons d'arrêt et de correction et une meilleure insertion sociale des détenus après avoir purgé leurs peines.

### **III.7-EAU, HYDRAULIQUE ET ASSAINISSEMENT**

Les forces vives proposent **la réforme de la gestion de l'eau, de l'hydraulique et de l'assainissement** pour une meilleure intégration des sous-secteurs de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène publique d'une part et d'autre part, pour une bonne conception et un meilleur entretien des ouvrages d'assainissements.

### **III.8-ECONOMIE ET FINANCES**

Il est proposé de :

- 1- la réforme de la gouvernance bancaire et financière** pour faciliter l'accès des producteurs et consommateurs aux crédits pratiqués par les banques et les systèmes financiers décentralisés notamment à travers la baisse du taux de crédit, l'allègement des garanties et conditions d'accès et une meilleure couverture du territoire par les établissements financiers.
  
- 2- L'adoption d'une loi de promotion de la préférence nationale au profit des entreprises nationales** pour protéger les entreprises nationales face à la concurrence internationale et aux chocs exogènes.

### **III.9-MINES ET CARRIERES**

Les forces vives suggèrent **la relecture du code minier** pour optimiser les retombées et impacts du secteur minier dans les recettes budgétaires et dans l'économie nationale.

### **III.10- FONCTION PUBLIQUE**

Les forces vives proposent :

- 1- la réforme du système de rémunération des agents publics de l'Etat pour réduire l'iniquité dans le traitement des agents publics de l'Etat.**
- 2- l'adoption d'une loi sur la responsabilité administrative de l'Etat, de ses démembrements et des agents publics de l'Etat** pour situer les responsabilités en cas de faute ou d'anomalie constatées dans la gestion des affaires publiques afin de faciliter l'exercice de l'action récursoire.

### **III.11- DEFENSE ET SECURITE NATIONALES**

Les forces vives proposent :

- 1- la dépolitisation de l'Armée** pour une armée plus républicaine au service de la nation.
- 2- la systématisation de l'audit de gestion des forces armées nationales** pour conformer la gouvernance et la gestion de l'armée aux grands principes qui régissent l'administration publique de l'Etat notamment en matière de commande publique et d'audit.

### **III.12- SANTE**

Les forces vives suggèrent **la réforme du système de santé** en vue de mettre en cohérence le code de santé publique qui date 1994 et les autres lois adoptées dans le domaine de la santé.

### **III.13- POLITIQUE**

Il est proposé **la révision du régime juridique portant création des partis politiques** pour prendre en compte la limitation du nombre de partis et formations politiques et l'institution d'un seuil électoral pour l'existence des partis et formations politiques

### **IV-RECOMMANDATIONS**

#### **A l'adresse du Gouvernement:**

1. la prise en compte des attentes et préoccupations issues des journées d'échanges avec les forces vives dans la finalisation des projets de réformes.
2. l'identification et la mise en œuvre des réformes qui sont réalisables dans le temps restant imparti à la Transition.

#### **A l'endroit de l'Assemblée législative de transition :**

1. La création au sein de l'ALT de deux comités :
  - un comité chargé du suivi de la mise en œuvre des conclusions des journées régionales d'échanges ;
  - un comité chargé des initiatives parlementaires en matière de réformes .
2. L'institution de concertations régionales d'échanges des députés avec les forces vives afin d'améliorer la qualité de la production législative et d'assurer convenablement la redevabilité.

## CONCLUSION

A travers la tenue des journées d'échanges qui se sont déroulées du 5 au 15 juin et du 10 au 12 juillet 2023, les forces vives des 45 provinces et des treize (13) régions du Burkina Faso ont respectivement pris connaissance des réformes envisagées par le gouvernement de la transition et donné leurs appréciations.

Ces appréciations révèlent que la totalité des idées de réforme du gouvernement correspondent aux aspirations des forces vives avec des taux de légitimité compris entre 61% et 100%

En plus de leurs appréciations, les forces vives ont proposé au gouvernement un contenu à donner à chaque réforme envisagée, exprimé leurs attentes et suggéré de nouvelles réformes dignes d'intérêt pour la Nation. Par suite et à l'issue de ses travaux, l'Assemblée législative de transition a formulé quatre (4) recommandations dont deux (2) à l'adresse du Gouvernement et deux(2) à l'endroit de l'institution parlementaire.

Cette initiative du Parlement, qui traduit la volonté de l'Assemblée législative de transition d'impliquer les populations à la base dans l'examen et l'adoption des lois, a été largement saluée par les forces vives qui l'assimilent à un exercice de redevabilité.

En somme, les objectifs des journées d'échanges de l'Assemblée législative de transition (ALT) avec forces vives ont été largement atteints.

Les députés, témoins de la forte légitimité des réformes sur le terrain, saluent la pertinence des choix de réformes envisagées par le gouvernement et l'encouragent à examiner l'opportunité de la prise en compte des fortes attentes exprimées par les forces vives dans la finalisation des projets de réformes, pour une gouvernance politique et administrative vertueuse.

Au demeurant, l'ALT continuera à jouer le rôle qui est le sien dans le suivi et le contrôle de l'action gouvernementale.

Au terme de leurs travaux, les députés expriment leur profonde reconnaissance à Son Excellence Monsieur le Président et au Bureau de l'Assemblée législative de transition pour la clairvoyance et les dispositions prises afin de faciliter leur mission.

La Représentation nationale adresse ses sincères remerciements aux gouverneurs des régions, aux hauts commissaires des provinces et aux préfets des départements pour avoir facilité la mobilisation des forces vives et conduit au mieux, la modération des échanges.

Elle exprime sa profonde gratitude à toutes les forces vives des régions pour leur sollicitude et le patriotisme dont elles ont fait montre lors des échanges, ce qui a permis à l'ALT de s'informer sur leurs préoccupations, afin de les porter dans l'optique de les prendre en compte dans l'exercice de leur mandat parlementaire.

*Ouagadougou, le 22 septembre 2023*

Le Président de séance

**Jean Marie KOMBASSERE**

Le Rapporteur

**Issaka TAPSOBA**